

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

La FIFA accorde un délai supplémentaire pour le règlement de la dette de Cousin

Willy NDONG
Libreville/Gabon

Le 2 octobre dernier, la Fédération internationale de football association (FIFA) avait condamné l'État gabonais, via la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), à payer dans un délai de 30 jours à Daniel Cousin, ancien sélectionneur des Panthères (2019), la somme de 223 millions de francs au titre des arriérés de salaires, et 226 millions au titre de réparation du dommage subi. Soit un montant total de 449 millions de francs. Face à l'urgence, la Fégafoot a demandé et obtenu de la FIFA un délai supplémentaire pour régler ce litige à l'amiable.

"Dans ce contexte, et compte tenu de la demande de délai supplémentaire de la Fédération gabonaise de football pour régler le litige à l'amiable, nous rappelons aux parties qu'un échéancier de paiement et/ ou l'accord de ré-

glement doit être convenu directement avec le demandeur, dans le cas présent, M. Cousin, qui, à sa discrétion, peut accepter ou ne pas accepter le plan proposé. En conséquence de ce qui précède, veuillez noter que la présente affaire sera soumise au Comité de discipline de la FIFA le 23 novembre 2023 pour examen et décision", indique la correspondance de la FIFA à la Fégafoot. Autrement dit, un accord doit être trouvé entre les parties concernées avant le 23 novembre.

L'État, via le ministère des Sports, étant à la fois l'employeur et le payeur de Daniel Cousin à l'époque, il lui appartient donc de trouver une solution urgente à ce problème. Autrement, le Gabon ne participerait pas aux éliminatoires zone Afrique du Mondial-2026 qui débutent à la mi-novembre.



Photo: Wilfried MBINAH/L'Union

Le clin d'œil de **lybek**



Le ministère des Sports doit prendre en urgence attache avec Daniel Cousin pour régler sa situation.

Pourquoi les éliminatoires du Chan 2024 sont reportées

Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

APRÈS avoir retenu les mois de septembre, octobre, décembre 2023 et mars 2024 pour les matches de qualification du Chan 2024, la Confédération africaine de football (CAF) est obligée de temporiser. En effet, elle a adressé dernièrement un courrier aux fédérations pour donner les raisons du report de ces éliminatoires.

Lors de la dernière édition du Chan, la CAF avait, en effet, décidé d'allouer trois places à chaque zone, y compris la place du pays organisateur. L'idée est de donner des chances égales à toutes les régions du continent. Seulement, pour l'instant,



Photo: James Angelo LOUNDOU

Après sa dernière participation au Chan 2016 au Rwanda, le Gabon va renouer avec les éliminatoires de cette épreuve.

l'identité du pays organisateur de la prochaine édition n'est pas encore connue. Ce qui rend impossible la finalisation du format de qualification. Des qualifications qui se font dans

7 zones du continent avec 46 nations. La zone 7, l'Uniffac, celle du Gabon, abrite le Cameroun, la RCA, le Tchad, le Congo, la RDC et la Guinée équatoriale.